

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	37	37 + 5 pouvoirs

Date de convocation
9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Longchamps sur Aire, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FARCIAGE Pascal, GROSS Patrick, ILIC Jean-Marc, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L'HUIILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, PALIN Laurent, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, SANGNIER Yannick, SOLTYSIAK Régis, VERDUN Marie-Pierre, WEISSE Brigitte.**

Absents : **BRENEUR Robert, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, LANG Christophe, LINARD Lidwine, PATRIS Karine, PHILIPPOT Céline, PHILIPPOT Nathalie, PINET Julien, THILL Angélique, WEISS Christian, WITZ Francis, CHARRIOT Sophie, KLEIN Françoise, LECLERC Raymond.**

Représentés : **FEVEZ Clément pouvoir donné à MOREL Mireille, GARAT Cédric pouvoir donné à AUBRY Martine, GEORGE Marie-Cécile pouvoir donné à MICHEL Marie-Claude, JEANSON LAMBERT Chantal pouvoir donné à MOREAU Michel, OBARA Sylvain pouvoir donné à RAMAND Anne, CHAUDRON Alain titulaire de SOLTYSIAK Régis, JACQUET Clarisse titulaire de FARCIAGE Pascal, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé.**

Monsieur **ERNST Frédéric** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°7 – Budget Principal
N° de délibération : **DE_2025_117**

Vu le CGCT,

Vu l'approbation du budget primitif du budget principal par délibération **DE_2025_015** du 10/04/2025 ;

Vu l'approbation de la décision modificative n°6 **DE_2025_106** du 04/11/2025 ;

Vu la délibération n° **DE_2025_XXX** du 16 décembre 2025 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne à la Société d'Economie Mixte Locale « Cœur de Meuse » ;

La Présidente expose au Conseil Communautaire qu'il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 261 du budget principal de l'exercice 2025 :

Objet : **Participation SEML Cœur de Meuse**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant
2138 (21) – 213 : Ouvrages d'infrastructure	-25 000,00		
261 (26) – 020 : Titres de participation	25 000,00		
	0,00		
Total dépenses	0,00	Total recettes	

Lors de l'élaboration du budget primitif 2025, les crédits n'étaient pas prévus à l'article 261-Titres de participation. Suite à l'adhésion de la Codecom à la SEML Cœur de Meuse, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à hauteur de 25 000 €, soit 1% du capital de la SEML.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n°7 proposée du budget principal de l'exercice 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente